

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Compte-rendu du 26 novembre 2016

Parents :

- Madame DUQUET - Maman d'Alicia (usager) - Vice-Présidente CVS
- Mme LODS- Maman de Matthias (usager) - Présidente CVS

« Ancien usager » :

- François MASSON - ex usager du Sessd25apf

Représentant des salariés :

- Céline GUETTE - Éducatrice Spécialisée - Déléguée du Personnel

Représentant de l'organisme gestionnaire :

- Mme DELCEY- Délégation Régionale APF

Personnels du Service :

- Hana SEVCIKOVA - Éducatrice spécialisée
- Sabrina BIGÉ - Assistante sociale
- Esther EVRARD - Assistante de Direction, secrétaire de séance

Reçoit le CVS : Jean-Claude GUILLERMET - Directeur

⇒ **Absents excusés :**

- M. BARBOSA, Administrateur CA APF

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé par la Présidente du CVS :

- Analyse des questionnaires sur les transports - rentrée scolaire 2016
- Retour sur les actions mises en œuvre en 2016 et analyse des résultats
- Planning des projets 2017
- Questions diverses...
-

10h00 : Début de réunion

Ouverture de séance par M. GUILLERMET, Directeur

Je profite de ce temps d'échange pour annoncer que je serai encore directeur au moins jusqu'au 31 janvier et partirai donc en retraite courant 2017. Nous n'avons pour l'instant encore pas de renseignement sur le remplacement.

Il y a plusieurs hypothèses :

- Rapprochement par structures géographiques avec les services adultes de l'APF (5 services), mais les financements et les logiques sont différents entre enfance et adulte (État, Départements)
- Rapprochement dans le secteur enfance de la région Bourgogne - Franche-Comté avec le service enfant du Jura à Lons le Saunier par exemple (mais beaucoup de kms en perspective !)

Il existe également une tendance ces dernières années à remplacer les postes de directeur par des adjoints de direction / chefs de service.

La Commission ad Hoc APF a émis un avis favorable pour le remplacement du poste de Directeur. Un deuxième avis doit le confirmer. Nous ne savons pas encore quelles stratégies vont être adoptées pour le Sessd25apf de Besançon.

- Si les délégations régionales associatives s'autofinancent, elles doivent subvenir elles-mêmes à leurs frais de fonctionnement.

Les services de soins « enfants » sont entièrement financés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Nous ne rencontrons pas de problème de financement, le service n'est pas en déficit.

Il n'y a pas eu de création de place ni d'emploi ces dernières années. Une hausse de 0,4 % du budget nous est accordée pour l'année prochaine, ce qui est peu, mais déjà très bien. Il n'y avait donc pas de raison de supprimer un Directeur.

Les financeurs pour les services adultes sont différents, il s'agit des départements principalement.

- À noter que si les établissements pour enfants sont excédentaires, c'est parce que les personnels ne peuvent pas être recrutés (pénurie de personnels dans certains domaines (notamment orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...)).

Mme DUQUET : où vont les fonds « supplémentaires », dans ce cas-là ?

M. GUILLERMET : ils sont réinjectés sur l'année suivante.

Mme DELCEY : avec tous les chômeurs, n'y a-t-il pas du personnel à recruter ?

M. GUILLERMET : le service à un niveau de qualification de ses personnels important, il faut donc repenser le nombre de personnel à former dans les métiers d'auxiliaires médicaux en particulier.

Mme DUQUET : travaillant à Pôle Emploi, je peux dire qu'il y a des métiers « en tension » où il n'y a pas personne (ceux ayant fait de longues études).

M. GUILLERMET : à la FEHAP, on a voté pour que certains professionnels passent 2/3 ans en structure publique ou parapublique avant de passer en libéral. Le lobbying du libéral est très puissant... l'argument majeur, c'est que c'est moins coûteux qu'un établissement. Un kiné en libéral coûte moins cher qu'un kiné dans notre service.... mais des soins nécessitent un perfectionnement très souvent des professionnels ce qui est plus facile en institution. Et puis, notre projet est à comprendre dans une logique pluridisciplinaire... ce qui est difficile en libéral.

▫ Analyse des questionnaires sur les transports - rentrée scolaire 2016

Sur l'ensemble des envois aux 60 familles, il y a eu 31 réponses, soit un taux de réponse à plus de 50 %.

Les réponses aux 3 premières questions sont homogènes (90 %).

Attribution des AVS/AESH : on pourra transmettre les réponses à la MDPH, aux Enseignants Référents, à l'inspecteur d'académie et à Mme TRAVAGLINI. Les décisions prises correspondent aux besoins, il y a un retour positif pour la bonne réactivité de mise en place des AVS dès la rentrée scolaire.

Mme LODS : certains notent qu'il y a une différence entre les temps effectués et les temps réels accordés.

Les transports scolaires : dans 50 % des réponses, les enfants n'ont pas pu avoir leur transport dès la rentrée. La relation avec les services du département se trouvent donc difficiles.

Attention, problème de terminologie avec la MDPH, entre transport personnalisé et transport individualisé. Quand nous l'interrogeons, la MDPH indique qu'elle donne un avis favorable à un transport scolaire et que c'est ensuite le Conseil Départemental qui se charge d'organiser les transports.

Mme LODS : pour notre part, le transporteur a fait des énormes progrès. Le fait que Matthias soit présent dans le transport scolaire a permis que les enfants arrivent à l'heure à l'école...

Projet accessibilité : arrêts de bus et entrée d'école doivent être accessibles pour août 2017.

Si les écoles sont classées monuments historiques, elles auront droit à une dérogation pour les travaux d'accessibilité.

Il y a un énorme travail à faire en amont sur les besoins des enfants qui bénéficient d'un transport : fatigabilité des enfants et autres besoins particuliers liés à l'état de santé à transmettre aux chauffeurs.

Données à croiser entre le nombre de km et les temps de transport.

Le temps périscolaire n'est pas inclus dans les temps de transport dû à la réorganisation des temps scolaires.

Si l'enfant ne peut pas bénéficier du périscolaire car il est non adapté (manque de personnel généralement), il va chez une assistante maternelle « par défaut » que la MDPH ne prend pas en compte au niveau du financement puisque c'est un « choix personnel » !

Les modalités d'organisation sont compliquées à mettre en place : prendre rendez-vous avec le Service Éducation de la Mairie pour connaître quelles sont les compétences obligatoires au niveau de :

- Éducation nationale
- Périscolaire et cantines

Mme Bigé : Une communication est à faire sur les subventions et fonds publics et territoire de la CAF aux maires et aux périscolaire pour les accueils en périscolaire et de loisirs.

Une organisation en amont est nécessaire, il faut connaître quelles sont les adaptations et les besoins nécessaires à l'accueil.

L'accompagnement des enfants par le Sessd, difficultés particulières rencontrées : il est noté un problème d'organisation des temps scolaires et des temps de rééducation. Ce sont des contradictions objectives, il faut composer avec... jongler entre les impératifs scolaires, les impératifs de rééducation, les besoins en soins et en accompagnement et la fatigabilité des enfants.

Il faut également jongler avec les impératifs familiaux d'organisation des professionnels.

Autant que possible, un travail pluridisciplinaire avec organisation des relations d'échange entre professionnels de disciplines différentes pour les accompagnements est à faire.

▫ Planning des projets 2017

▫ Equithérapie : elle n'est pas prise en charge par le Sessd, ni pas l'Assurance Maladie, ni pas la MDPH.

▫ Secteurs géographiques éloignés de Besançon : parfois, il n'y a pas le tissu nécessaire comme support pour les activités.

M. MASSON : aujourd'hui, il y a beaucoup moins d'internat qu'il y a quelques années, c'est un bon choix car l'inclusion est bien installée et demande à être développée.

Pour l'équipe éducative, il y a un travail à faire « sur le haut » pour les accueils.

(Un travail avec Mme LODS et les Barboux est déjà entamé dans le Haut Doubs).

Proposition de faire un lieu d'accueil et de répit du style ferme Léonie.

Le 19/11, il n'y avait pas de parents au forum organisé par le service et l'ASEP, les parents du secteur de Besançon n'ont peut-être pas de demande particulière car sur ce secteur, il y a des structures et un travail est fait avec les familles.

Mme DUQUET : un travail est à faire sur un projet particulier. Ex : pour un projet ski, prendre contact car il n'y a pas d'infrastructure au niveau géographique.

Mme SEVCIKOVA : par exemple un annuaire avec toutes les activités proposées ?

M. GUILLERMET : il existe l'association Apach'Evasion avec laquelle nous avons des liens (notamment dans l'emprunt/location de matériel).

Mme LODS : je n'arrive pas à contacter le Centre CROPPET pour continuer l'équithérapie...

Mme DUQUET : j'ai monté un café-signes sur Villers-le-Lac. Est-ce possible de faire passer l'information à tous les parents ? (réunions régulières)

▫ Les activités proposées à tous les enfants doivent être expliquées aux parents, il y a une volonté d'équité dans les propositions qui sont regroupées par secteur géographique.

Demande de proposer un calendrier des activités avec des tarifs négociés
▫ ce sera plutôt à la Délégation Départementale qu'il faudrait faire ce genre de demande, pour s'adresser au versant associatif de l'APF.

Activités sportives : Marion, qui est l'éducatrice sports adaptés, accompagne une séance pour évaluer les besoins et les mesures à prendre pour une inclusion effective de l'enfant, le but étant de refaire l'activité dans le cadre familial, non rééducatif.

Un travail en centre équestre « par exemple » est possible pour trouver les aménagements nécessaires à l'accueil de l'enfant qui pourra être éventuellement accompagné par sa famille.

Notre travail est d'aider la société à inclure les enfants en situation de handicap (et leur proposer les moyens pour le faire).

Quels rôles l'APF Sessd et l'APF associatif ? surtout dans le domaine du loisir ?

Le Sessd prépare « l'ordinaire » à accueillir/inclure. L'objet du médico-social étant de mettre en place les soins et l'accompagnement nécessaire pour que le lien social soit possible ! Le versant associatif regroupe les informations, négocie des tarifs, crée des horaires, accompagne, anime...

Il y a un certain ressenti d'inégalité dans les activités proposées aux enfants en particulier sur le plan des territoires géographiques...

Il y a des associations qui sont créées pour organiser les loisirs ce n'est pas le rôle du Sessd25apf (Service d'éducation et de soins financés par l'Assurance Maladie).

Les sorties proposées ont toutes un but :

- Thérapeutique et rééducatif
- Inclusif et social
- De socialisation et d'éducation au sens large (jeu en groupe, compétitions, loisirs...)

▫ Questions diverses...

Suite à l'enquête : 2 points importants ressortent :

- Difficultés dans la mise en place des transports
- Difficultés pour l'accès au périscolaire

▫ Réunions / groupe de travail à organiser : avec le service Éducation, avec le service des transports du Conseil Départemental.

Les informations doivent être accessibles à tous les parents, le service est en appui sur ces questions.

▫ Accessibilité de la cour de récréation de l'école primaire Brossolette à Besançon (où se trouve l'Ulis TFM). Mme LODS propose de venir faire des photos et envoyer un compte-rendu avec copie au défenseur des droits. Il y a un groupe de travail sur l'accessibilité à la Mairie de Besançon - demander à y participer.

Ecole de Morteau : il n'y a pas d'ascenseur pour que les enfants de l'Ulis puissent aller dans leur classe d'inclusion (mais l'Ulis n'est pas une Ulis TFM).

Prochain rendez-vous le samedi 14/01, après-midi autour d'un échange sur les questions du répit...

Prochainement, formation pour les présidents des CVS (ARS, CRSA).

En fin de semaine prochaine, nous serons fixés sur le remplacement du poste de Directeur au Sessd (Questions de l'autonomie du service ou de son rattachement).

▫ Post-réunion : le principe de l'autonomie - dans le CPOM - est accepté, départ de Jean-Claude GUILLERMET le 30 avril 2017.
L'appel à candidature est en cours.

**Prochaine réunion CVS : samedi, 8 avril 2017 de 9H30 à 11h30 au
SESSD25APF**

13h00, fin de la réunion

Marie-Hélène LODS
Présidente du CVS

Compte-rendu rédigé par :
Esther EVRARD
Assistante de Direction
Relu par Mme LODS et M. GUILLERMET

À noter dans vos agendas :

**PROCHAIN C.V.S.
8 avril 2017 à 09h30**